

200, rue des Commandeurs Lévis (Québec) G6V 6R2 418 838-7870 1 800 463-7870 Télécopieur : 418 833-0529

Lévis, le 25 septembre 2009

Me Anne-Marie Beaudoin Secrétaire de l'Autorité Autorité des Marchés financiers 800, Square Victoria, 22^{ème} étage C.P. 246, Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3

Madame,

Nous avons pris connaissance des modifications proposées à la ligne directrice sur les Exigences en matière de suffisance des fonds propres. Nous sommes, de façon générale, favorables aux changements introduits à ce projet.

En particulier, nous jugeons nécessaire la période de transition de trois années pour l'élimination des gains non réalisés sur les titres de créance reconnus dans le calcul du capital disponible au 31 décembre 2008.

Finalement, nous souhaitons que la version du formulaire qui sera utilisé pour le calcul de 2009, donc incluant les changements proposés dans la présente consultation, soit disponible avant la fin de l'année afin que nous puissions adapter nos modèles en conséquence et ainsi éviter d'avoir à procéder à ces ajustements au moment du calcul final en début 2010, période exigeante pour les assureurs.

Espérant le tout à votre entière satisfaction.

Camil Lévesque

Actuaire désigné et Vice-président

Actuariat institutionnel et Sélection des risques

AMF.REGU®888EP29 11:31